



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Louveciennes, un habitat inclusif pour lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie des seniors

Inauguration le mercredi 30 septembre 2026 à partir de 16h
Esplanade face à la résidence Haute Barre — 47 rue du Général Leclerc, 78430
Louveciennes

Un lieu de vie partagé qui franchit une nouvelle étape

Après près de trois années d'existence, le lieu de vie partagé installé au sein du local Madeleine Girard de la résidence Haute Barre, à Louveciennes, évolue et se consolide pour devenir un **habitat inclusif dédié aux personnes âgées de plus de 65 ans**, avec le soutien du **Conseil départemental des Yvelines** et la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**.

Porté par l'association **Groupe SOS Seniors**, au sein d'une résidence du bailleur social **Immobilière 3F**, ce projet s'inscrit dans une démarche visant à permettre aux seniors de vivre chez eux tout en bénéficiant d'un environnement favorisant le **lien social**, la **participation** et **l'autonomie**.

Cette nouvelle étape vient consacrer une **dynamique engagée depuis plusieurs années** et dont les premiers résultats témoignent de la pertinence d'un projet construit au plus près des habitants.

Un lieu de vie partagé lancé début 2024 au sein d'une résidence intergénérationnelle

En 2022, Immobilière 3F a confié, dans le cadre d'un appel d'offre, à l'association Groupe SOS Seniors en partenariat avec le CCAS de la Ville de Louveciennes **l'animation-coordination du projet social** de la **résidence intergénérationnelle¹ Haute-Barre** à Louveciennes à partir d'une grande salle de convivialité située en pieds d'immeuble baptisée « Local Madeleine Girard ». Le lancement de ce projet de lieu de vie partagé a été rendu possible par les fonds de fonctionnement octroyés à titre temporaire (pour une durée de 3 ans) par le Conseil

¹ La résidence est composée de 44 logements neufs et 5 logements réhabilités. Parmi ces logements, 18 logements peuvent être fléchés pour une attribution à des seniors ou personnes en situation de handicap au titre de la dérogation introduite par la loi ASV. Parmi ces 18 logements, 9 sont PMR.

départemental des Yvelines, dans le cadre du PASS Yvelines/Résidences². En 2025 et 2026, l'association a également pu compter sur le soutien financier de la Fondation Roi Baudouin (Fonds Peters).

En février 2024, trois mois après l'entrée dans les lieux des premiers locataires, l'association Groupe SOS Seniors a débuté, deux jours et demi par semaine **l'organisation et l'animation d'activités collectives et la mise en place d'accompagnements individuels** pour les locataires de la résidence et les habitants seniors alentours. Ces activités étaient principalement dédiées aux **personnes âgées** et visaient la **promotion du lien social** et la **prévention de la perte d'autonomie** mais étaient **aussi ouvertes aux habitants plus jeunes**.

Entre février 2024 et juin 2026, **270 activités collectives** ont été organisées soit une moyenne de 10 activités par mois sur une diversité de thématiques adaptées aux envies/besoins des habitants : sport adapté, activités manuelles et culinaires, activités artistiques, formations et sensibilisations, etc. Ces activités ont notamment été portées **en partenariat avec des acteurs reconnus et financés** par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement social tels que Mobilsport 78, Movadom ou encore les Insatiables.

Sur les deux jours et demi restants, le CCAS de la Ville de Louveciennes a également déployé des actions en faveur du lien intergénérationnel et de la prévention de la perte d'autonomie à travers le déploiement d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) financé par la CAF ou la mise en place d'ateliers ponctuels pour seniors.

Durant cette période, les objectifs de **maintien de l'autonomie de personnes âgées**, de **développement du lien intergénérationnel** et de **d'engagement des locataires** fixés initialement ont **tous été remplis**.

Un lieu de vie partagé devenant habitat inclusif :

Début 2026, l'association Groupe SOS Seniors a souhaité **pérenniser le dispositif** et l'inscrire dans le droit commun en adressant fin janvier une candidature au « **dispositif départemental de sélection de porteurs de projets d'habitats inclusifs financés par la prestation sociale Aide à la Vie Partagée** ». Il s'agissait également, en s'inscrivant dans ce dispositif, de renforcer le rôle porté par les habitants par la **consolidation des méthodologies de participation et de suivi des personnes âgées engagées**. La candidature de l'association a été retenue, parmi trois autres, par le Conseil départemental et une **convention signée le 1^{er} juillet 2026**.

L'aide à la vie partagée est octroyée à l'association Groupe SOS Seniors **pour une durée de 7 ans pour l'accompagnement de 10 habitants : 9 personnes âgées de 65 ans** disposant de revenus modestes et isolés dont certaines présentent des risques de perte d'autonomie notamment à la suite de problématiques de santé et **1 personne en situation de handicap**. Dans la continuité du projet engagé depuis 2024, une **animatrice-coordinatrice est dédiée à mi-temps à l'animation-coordination du projet**.

² Dont les signataires sont : le Conseil départemental des Yvelines, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine, la Commune de Louveciennes, Immobilière 3F et l'association Groupe SOS Seniors

Quelques concepts-clés :

L'habitat inclusif constitue une solution de logement destinée notamment aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre chez elles, dans un environnement ordinaire, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant et d'une vie sociale partagée. Il s'agit de logements regroupés ou situés à proximité les uns des autres, permettant à leurs habitants de conserver leur autonomie tout en participant à un projet de vie sociale et partagée : moments de convivialité, activités, entraide entre habitants et ouverture sur le quartier. L'habitat inclusif offre ainsi une alternative entre le logement individuel isolé et les structures d'hébergement spécialisées.

Pour soutenir ce projet collectif, **l'aide à la vie partagée (AVP)** contribue au financement de l'animation et de la coordination de la vie sociale et partagée au sein de l'habitat inclusif. Versée par le département, elle permet notamment de financer l'intervention d'un professionnel chargé de faire vivre le projet : organisation d'activités, création de lien entre les habitants, soutien à la participation de chacun et ouverture vers l'extérieur. L'AVP ne finance pas les aides individuelles liées à la perte d'autonomie ou au handicap ; elle soutient avant tout la dynamique collective qui fait de l'habitat inclusif un véritable lieu de vie partagé.

Cet habitat inclusif vise à rompre l'isolement, favoriser l'autonomie, renforcer l'inclusion des personnes au sein de leur territoire et favoriser le pouvoir d'agir des habitants et leur participation sociale. Concrètement, le projet repose sur des **temps de vie collective et de convivialité**, ainsi que sur des **activités coconstruites** avec les habitants pour favoriser le lien social, l'autonomie et l'ouverture à de nouvelles découvertes. L'animatrice-coordinatrice **accompagne la dynamique collective, facilite les échanges et la médiation entre habitants**, tout en assurant un **suivi individuel** et une **coordination avec les partenaires**. Elle joue également un rôle d'interface avec le bailleur social afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Afin d'arrêter les valeurs et les modes de fonctionnement du projet, un projet de vie sociale et partagée (PVSP) est en cours de rédaction par les habitants à travers la conduite d'ateliers et devrait être finalisé dans le courant du mois d'octobre.

Un rendez-vous pour célébrer cette nouvelle étape :

L'inauguration sera l'occasion de réunir **habitants bénéficiaires de l'Aide à la Vie Partagée, locataires de la résidence, habitants de Louveciennes, élus et partenaires** autour de ce projet social et solidaire.

Au programme :

- **propos introductifs politiques et stratégiques ;**
- **table ronde** réunissant les acteurs engagés dans la mise en œuvre du projet ;
- **stands consacrés au lien social et à la prévention de la perte d'autonomie ;**
- animations ludiques pour les plus petits ;
- **buffet apéritif.**

Cette rencontre permettra de revenir sur le chemin parcouru depuis 2022, de valoriser les réalisations des deux premières années et demie d'animation et de présenter les perspectives ouvertes par le passage à l'habitat inclusif.

Rendez-vous presse

Mercredi 30 septembre 2026 à partir de 16h

Esplanade située face à la résidence Haute Barre
47 rue du Général Leclerc — 78430 Louveciennes

Contact presse et inscriptions :

Orianne Lescure

Responsable Lieux de vie partagés

06.87.49.53.00

orianne.lescure@groupe-sos.org